

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/A-Rennes-verdict-du-proces-de-l>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **À Rennes, verdict du procès de l'occupation de pylônes THT de 2007**

**21 février 2011**

## **À Rennes, verdict du procès de l'occupation de pylônes THT de 2007**

Le procès s'est déroulé le 13 janvier dernier.

Ce lundi 21 février 2011 à 14h a été prononcé le jugement de cette action de désobéissance civile.

Résultat : reconnu-es coupables mais dispensé-es de peine (au pénal) ! 6000 euros de dommages et intérêts pour RTE (le gestionnaire du réseau de transport d'électricité), au lieu des 830'000 euros demandés !

Malheureusement nous n'avons pas obtenu la relaxe. Le juge nous a déclaré coupables mais pour une infraction qu'il a considéré minime. Il a tenu compte du contexte militant, du sérieux avec lequel l'action a été faite et nous a donc dispensés de peine.

Nous considérons qu'il a entendu notre argumentaire sur l'aberration du nucléaire et de sa relance, et sur les impacts des lignes Très-Haute-Tension (THT).

RTE n'obtient pas les sommes disproportionnées qu'il réclamait. Il a essayé, en vain, de se poser en victime. Les victimes sont les populations impactées par les lignes THT existantes et en projet.

Merci pour votre soutien, la lutte continue et surtout ne lâchons rien !

Lundi 21 février 2011.